

Discours du trône, 2013

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les députés, invités et compatriotes du Nouveau-Brunswick.

Bienvenue à l'ouverture de la quatrième session de la 57^e législature du Nouveau-Brunswick.

Les gens du Nouveau-Brunswick sont le plus grand atout de la province. Nous formons une société forte, créatrice et résolue. Nous travaillons chaque jour avec ardeur afin d'améliorer continuellement notre province et la qualité de vie qu'elle offre à nos familles.

En travaillant avec énergie et en habilitant notre population à donner le meilleur d'elle-même, nous continuons à progresser vers un Nouveau-Brunswick plus fort et plus prospère — une étape à la fois, une innovation à la fois et un emploi à la fois.

Le discours du trône souligne les initiatives que votre gouvernement mettra de l'avant au cours de la prochaine année dans le cadre de son plan visant à renforcer notre économie, à investir dans nos familles et nos collectivités et à gérer aujourd'hui pour l'avenir de notre province.

En ce début de session, nous accueillons officiellement Brian Gallant, chef de l'opposition officielle, et le félicitons d'avoir été élu à titre de député de Kent lors de l'élection partielle tenue en avril.

Célébrations

J'ai eu le grand plaisir, comme la population du Nouveau-Brunswick, de célébrer en juillet la naissance de S.A.R. le prince George de Cambridge. En l'honneur de sa naissance, votre gouvernement fera un don au programme Le goût de lire.

Demain, 10 personnes méritantes du Nouveau-Brunswick seront élevées à l'Ordre du Nouveau-Brunswick en raison de leur contribution exceptionnelle au mieux-être de notre province sur le plan social, culturel et économique.

Les récipiendaires de cette année sont : Joanna Bernard, de la Première nation malécite du Madawaska ; Édith Butler, de Paquetville ; Alida Clément, de Dieppe ; Eugène Durette, d'Edmundston ; le D^r Dana Hanson, de Fredericton ; Jean E. Irving, de Rothesay ; Freeman Patterson, de Kingston ; Gerry Pond, de Saint John ; Gordon Porter, de Woodstock ; Lionel Poitras, de Saint-André.

Sur la scène nationale, l'Ordre du Canada a accueilli trois des nôtres cette année. Paul Cherry, de Saint John, est devenu officier de l'ordre ; le D^r Dana Hanson et Jacqueline Oland ont été reçus membres.

Conformément aux efforts du ministère de la Défense nationale visant le rétablissement des appellations traditionnelles, la base auparavant connue sous le nom de Base des Forces

canadiennes Gagetown est devenue l'été dernier la Base de soutien de la 5^e Division du Canada Gagetown.

Au cours de la dernière année aussi, des personnes du Nouveau-Brunswick qui font partie des Forces armées canadiennes ont été récompensées pour diverses réalisations et divers actes méritoires.

La Médaille du service méritoire du gouverneur général a été décernée à trois personnes du Nouveau-Brunswick : le lieutenant de vaisseau Melissa Helen Fudge, de Nigadoo ; le capitaine Christopher Glen Cyr, de Fredericton ; l'adjudant-maître Anthony Carl Pettipas, de Fredericton.

En outre, six personnes du Nouveau-Brunswick ont été nommées membres de l'Ordre du mérite militaire : l'adjudant-chef Claude Chouinard, le capitaine Lorne Doucet, l'adjudant-chef Shawn Croucher, le sergent Christopher Hanrahan, le major Elizabeth van Oostrum et l'adjudant-maître François Vidal.

Le mois dernier, nous avons accueilli le commissaire adjoint Roger Brown à titre de 29^e commandant divisionnaire de la GRC au Nouveau-Brunswick.

L'inspectrice Lise Roussel, de Fredericton, a été nommée membre de l'Ordre du mérite des corps policiers en raison des qualités de chef et du dévouement dont elle fait preuve quant au perfectionnement et au soutien des femmes comme leaders dans les services de maintien de l'ordre.

Au cours de la dernière année, 11 personnes courageuses du Nouveau-Brunswick ont reçu la Médaille de la bravoure du gouverneur général : l'agent Brian Murray Carmichael, John Lamkey, le sergent George Winton Matthew Myers, Troy Alan Wilcox, la gendarme Solange Aurella Phyllis Cormier, le gendarme Keith Carson Head, le gendarme Philippe Pautzé, le gendarme Glen Joseph Pinto, l'agent Neal Fowler, l'agent Roger Lee Paris et l'agent Nicholas Joseph Roy.

De plus, la remise du Prix du Gouverneur général pour l'entraide a célébré le dévouement de cinq personnes prévenantes du Nouveau-Brunswick : Jean-Guy Plourde, de Grand-Sault ; Georgeline Gauvin, de Lamèque ; Arthur Haché, de Bertrand ; Patrick Edward King, de Miramichi ; Betty Savoie, de Lamèque.

Je crois fermement au principe d'honorer l'excellence et j'ai eu le plaisir encore une fois cette année de rendre hommage aux personnes suivantes dans notre province qui s'efforcent de donner le meilleur d'elles-mêmes, non pas à des fins de reconnaissance ou de récompense, mais parce que c'est la chose à faire :

- Mary Majka a reçu le tout premier Prix du lieutenant-gouverneur pour l'excellence dans la conservation des sites naturels.
- Carmelle Valotaire et Richard Hornsby ont reçu le prix de l'Orchestre des jeunes du Nouveau-Brunswick.
- Fred Wheaton est lauréat du prix Award for Wild Atlantic Salmon Conservation.
- John Wood est lauréat du Prix des droits de la personne du Nouveau-Brunswick.

- L'Association des administrateurs municipaux du Nouveau-Brunswick, fredkid, le Centre communautaire Sainte-Anne ainsi que l'Association de massothérapie du Nouveau-Brunswick ont reçu le Prix Dialogue.
- Cheryl Robertson est lauréate du Prix pour l'excellence en administration publique.
- Le père Monte Peters et le foyer du New Brunswick Women's Institute ont reçu le Prix soulignant l'excellence des soins aux aînés.
- Melvin Gallant, Jenny Munday et Janice Wright Cheney ont reçu le Prix pour l'excellence dans les arts.

Dans le domaine artistique, notre Sagouine, Viola Léger, a reçu le Prix du Gouverneur général pour les arts du spectacle, catégorie réalisation artistique — volet théâtre.

Dans le domaine musical, David Myles a remporté un prix Juno dans la catégorie enregistrement rap de l'année. Radio Radio a reçu le prix décerné dans la catégorie enregistrement rap-hip-hop de l'année aux East Coast Music Awards 2013.

Jonathan Roy a remporté le Prix littéraire Antonine-Maillet-Acadie Vie pour son recueil de poésie intitulé *Apprendre à tomber*. Le troisième Prix Quinquennal a été décerné à Claude Le Bouthillier pour l'ensemble de son œuvre.

Susan Vida Judah, artiste-peintre en textile, a reçu le prix d'excellence Strathbutler 2013.

En outre, deux personnes du Nouveau-Brunswick seront honorées demain soir à Saint John. La Croix-Rouge canadienne décernera le Prix humanitaire 2013, région du Nouveau-Brunswick, à Arthur Irving et le Prix humanitaire jeunesse à Alisha Virmani.

Les dirigeants d'entreprises Aldéa Landry, Hans W. Klohn et Mike Wilson ont été intronisés cette année au New Brunswick Business Hall of Fame.

Dans le domaine du sport, nous félicitons Janie McGraw et Don Lavigne, qui ont participé l'hiver dernier aux Jeux olympiques spéciaux internationaux d'hiver, tenus dans la République de Corée.

En juillet dernier, plus de 1 000 athlètes venant de 11 collectivités de la province ont participé à l'édition 2013 des Jeux autochtones d'été du Nouveau-Brunswick, qui se sont déroulés à Tobique et à Perth-Andover.

L'été dernier, les athlètes et para-athlètes du Nouveau-Brunswick nous ont fait montre, encore une fois, de leurs talents pendant les Jeux d'été du Canada, tenus à Sherbrooke, au Québec. Équipe Nouveau-Brunswick a amélioré sa performance, remportant 16 médailles.

Nous félicitons aussi les jeunes athlètes et artistes d'Équipe Canada — Nouveau-Brunswick qui ont participé en septembre dernier à la septième édition des Jeux de la Francophonie, tenus à Nice, en France. L'équipe a égalé son record précédent de six médailles aux jeux.

Bravo à l'ensemble des artistes, des athlètes et des membres du personnel de mission de nos équipes du Nouveau-Brunswick.

En 2013, nous avons célébré le 50^e anniversaire de l'Université de Moncton, la seule université francophone du Nouveau-Brunswick et un pilier de la communauté acadienne.

Nous sommes impatients d'accueillir l'été prochain, comme le feront nos voisins le Québec et le Maine, le Congrès mondial acadien qui se déroulera du 8 au 24 août. Tenu tous les cinq ans, l'événement attirera plus de 50 000 visiteurs dans notre région pour célébrer sous le thème Acadie du monde.

Condoléances

Nous prenons un moment pour honorer la mémoire d'Andy Scott, ancien fonctionnaire du Nouveau-Brunswick, député fédéral de Fredericton et ministre fédéral. Nous nous souvenons aussi de Wendell W. Meldrum, ancien député provincial, ministre et juge.

Nous rendons hommage à Win Hackett, éducateur, haut fonctionnaire et ancien chef de cabinet de feu l'hon. Richard Hatfield. Nous célébrons aussi la vie de Frederic Arsenault, ancien haut fonctionnaire aux paliers provincial et fédéral et chef de cabinet de feu l'hon. Richard Hatfield, dont il était l'homme de confiance.

Nous honorons la mémoire de Martin J. Légère, fondateur de la Fédération des Caisses Populaires Acadiennes.

Nous rendons hommage à Stompin' Tom Connors, musicien emblématique et bien-aimé qui a écrit notre hymne national officieux, *The Hockey Song*. Nous célébrons aussi la vie d'Alex Colville, artiste-peintre de renom et pilier de la communauté de la Mount Allison University.

Nous honorons en outre la mémoire de Noah et de Connor Barthe, qui ont tragiquement perdu trop jeune la vie, si pleine de promesses et de possibilités.

Introduction

Le Nouveau-Brunswick, le Canada et le monde entier sont encore en proie à la tourmente économique. La reprise de nombreux marchés, de l'emploi et des profits ne s'est pas amorcée depuis le creux de la récession.

Il ne faut pas s'en cacher : les temps sont encore difficiles sur le plan économique. D'ailleurs, notre province n'est pas à l'abri des fluctuations — nous en avons ressenti les effets. La reprise peut s'avérer un processus long et délicat. Le Nouveau-Brunswick est à la croisée des chemins. Il faudra des impulsions vigoureuses et une grande coopération pour avancer en toute confiance afin de renforcer notre économie, de faire des investissements stratégiques et d'assurer une gestion rationnelle pour l'avenir.

Nous prenons chaque jour des mesures importantes axées sur la relance et la reprise. Ce sont des mesures qui visent à rapatrier nos travailleurs. Ce sont des mesures qui nous mènent vers un avenir meilleur.

Qui plus est, on voit luire l'espoir d'un Nouveau-Brunswick meilleur et plus prospère.

Renforcement de notre économie

Une économie forte et des perspectives d'emploi sont au sommet des priorités des gens du Nouveau-Brunswick.

L'attention et l'action sont tournées vers l'économie ainsi que vers la protection et la création d'emplois, points de mire de votre gouvernement. Des investissements stratégiques réalisés en fonction de l'apport des parties prenantes et d'analyses rationnelles permettent de placer le Nouveau-Brunswick dans une position favorable sur les marchés locaux, régionaux et internationaux.

Afin d'assurer la croissance de notre économie ainsi que la protection et la création d'emplois pour les gens, votre gouvernement établit des partenariats qui mènent à de nouveaux investissements et à de nouvelles possibilités pour notre province.

Publiée en mars dernier, la stratégie d'exportation de votre gouvernement, intitulée *Développer les marchés mondiaux*, a permis de cerner de nouveaux débouchés dans les marchés émergents et non traditionnels et à aider des compagnies locales à établir des contacts sur les marchés mondiaux afin de stimuler la création d'emplois, la croissance et l'investissement chez nous.

Un accord historique a été conclu il y a quelques semaines à peine au moment de la signature, par le premier ministre Stephen Harper, d'une entente de principe sur l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne, communément appelé l'AECG.

Le Nouveau-Brunswick étant la province du Canada la plus axée sur l'exportation, votre gouvernement cherche constamment à percer de nouveaux marchés pour les produits et services de notre milieu des affaires florissant.

Notre province a participé activement tout au long des négociations entourant l'AECG. L'Union européenne représente pour le Nouveau-Brunswick le plus important marché d'exportation, derrière les États-Unis, et nos liens historiques avec l'Europe, comme notre proximité géographique, en font un pôle logique de diversification de nos exportations.

Bon nombre des secteurs clés du Nouveau-Brunswick bénéficieront d'un accord commercial ambitieux entre le Canada et l'Union européenne. Votre gouvernement a le plaisir de signaler que l'accord confère à nos produits agricoles, tels que les pommes de terre congelées, les bleuets et les canneberges, un accès immédiat aux marchés en franchise de droits.

L'accord supprimera en outre des obstacles à l'accès au plus important marché du poisson et des fruits de mer du monde. En 2012, le Nouveau-Brunswick s'est classé au premier rang au Canada pour ce qui est des exportations des produits de la mer, d'une valeur de 967 millions de dollars. Nous avons connu du succès dans la diversification des marchés, surtout en Asie. Il découlera de la mise en œuvre de l'AECG un meilleur accès aux marchés, grâce auquel nous pourrons continuer à prendre appui sur les récentes réussites.

L'industrie forestière est l'une des pierres d'assise de l'économie du Nouveau-Brunswick. Votre gouvernement continuera de faire la promotion dans la province de l'utilisation du bois comme matériau à privilégier pour des ouvrages d'infrastructure publique, tels que des ponts et des

bâtiments, et aussi comme combustible de rechange dans des situations où les pastilles de bois peuvent servir au chauffage.

À l'échelle internationale, les tarifs sur le bois et les produits du bois canadiens seront complètement abolis en vertu de l'AECG. La mesure avantagera l'industrie forestière du Nouveau-Brunswick en créant davantage d'emplois, en augmentant les salaires et en assurant une plus grande prospérité à long terme.

Au cours de l'année qui vient, votre gouvernement instaurera aussi une stratégie pour veiller à ce que l'industrie forestière au Nouveau-Brunswick soit compétitive pour les générations futures.

L'été dernier, votre gouvernement s'est réjoui de la décision de TransCanada d'aller de l'avant avec un pipeline ouest-est de l'Alberta au Nouveau-Brunswick. Le projet procurera des emplois et d'autres avantages aux familles et aux collectivités de l'ensemble du Nouveau-Brunswick et du Canada.

Le Nouveau-Brunswick est bien doté pour accueillir le pipeline — nous avons à Saint John la raffinerie la plus grande et la plus moderne du Canada ainsi que le port de mer le plus profond de la côte est de l'Amérique du Nord.

Le pipeline est une occasion qui ne se présente qu'une fois par génération et qui aidera à garder ici nos travailleurs ou à les faire revenir au bercail.

Pendant que TransCanada passe à l'étape des approbations environnementales et réglementaires, votre gouvernement continuera de travailler avec toutes les collectivités et les régions du Nouveau-Brunswick pour que notre province profite pleinement de cette occasion historique, tout en assurant un développement rationnel des ressources.

Le développement rationnel des ressources permettra à la fois de protéger les droits et les intérêts des générations futures et d'améliorer la qualité de vie de tous les gens du Nouveau-Brunswick, y compris les Premières nations.

Votre gouvernement a comme engagement de poursuivre ses efforts en vue d'établir les relations entre les Premières nations, l'industrie et les entreprises afin que ces groupes bâtissent ensemble un Nouveau-Brunswick plus sain et plus prospère. Votre gouvernement croit que leur travail concerté portera ses fruits sous forme de respect, d'amitié et de progrès, à l'avantage de chaque personne de la province.

Comme vous vous en souvenez peut-être, votre gouvernement a beaucoup travaillé pour s'assurer que nos ressources naturelles — et surtout nos ressources potentielles en gaz naturel — soient repérées afin de déterminer les possibilités quant aux avantages économiques futurs.

Les avantages économiques qui pourraient découler de nos ressources naturelles permettraient au gouvernement d'aider à financer et à améliorer l'éducation, les soins de santé et de nombreux autres services au cours des prochaines années.

Votre gouvernement poursuivra sur la voie de l'exploration et de l'exploitation rationnelles en s'appuyant, d'une part, sur les règles les plus strictes imposées à l'industrie, lesquelles ont été

présentées en février dernier, et, d'autre part, sur le *Plan directeur pour le pétrole et le gaz naturel au Nouveau-Brunswick*, un plan orienté vers l'action, qui a été présenté en mai.

Un aspect clé de la gestion de l'exploitation du pétrole et du gaz naturel consiste, pour la province, à faire en sorte que les gens du Nouveau-Brunswick obtiennent un juste rendement pour nos ressources. Votre gouvernement a récemment fait l'annonce d'un nouveau régime de redevances sur le gaz naturel qui garantira un juste rendement aux gens du Nouveau-Brunswick, tout en encourageant l'investissement dans le secteur.

De plus, le travail se poursuivra sur d'importantes initiatives énergétiques et minières qui renforceront l'économie, dont :

- les efforts continus visant l'exploration et la mise en valeur rationnelles du gaz de schiste ;
- le lancement d'un appel de déclarations d'intérêt relatives à la potasse pour favoriser le repérage d'autres sites éventuels d'exploration et d'exploitation minière de la ressource au Nouveau-Brunswick ;
- les travaux continus à des projets miniers qui comprennent l'étude d'impact sur l'environnement de la mine proposée de tungstène du ruisseau Sisson, l'ouverture de l'agrandissement de la mine de potasse Picadilly, dans le secteur de Sussex, et le redémarrage de la mine de plomb et de zinc Trevali, à Caribou, près de Bathurst ;
- le soutien continu à l'égard de l'aménagement de l'Oléoduc Énergie Est ;
- la négociation de l'entente Canada-Nouveau-Brunswick sur les activités extracôtières ;
- le soutien continu à l'égard de l'initiative de réduction et de déplacement de la demande, menée par Énergie NB.

Du côté de l'innovation, la constitution plus tôt cette année du Conseil sur la recherche et l'innovation du Nouveau-Brunswick a créé une instance très nécessaire qui joue un rôle d'impulsion pour favoriser l'entrepreneuriat et la créativité, principaux moteurs de croissance de notre économie du savoir.

Au cours de la prochaine année, l'investissement accru que réalise votre gouvernement dans la recherche et l'innovation commencera à porter ses fruits :

- Grâce au Défi d'innovation pour l'industrie, des initiatives audacieuses de recherche et développement accéléreront la croissance de nos industries par l'exploitation de certaines de leurs idées les plus ambitieuses pour créer de nouveaux débouchés.
- Nos petites et moyennes entreprises pourront avoir accès au nouveau Fonds de bons d'innovation pour stimuler la croissance de leur entreprise par la mise en place de nouveaux processus et services et la conception de nouveaux produits.
- Les entrepreneurs et les investisseurs auront accès à du capital d'amorçage et de départ et verront une consolidation de l'écosystème de l'innovation en vue de favoriser le lancement et d'alimenter la croissance de nouvelles entreprises dans notre province.
- Un appel de propositions mènera à la création d'au plus six chaires de recherche en innovation du Nouveau-Brunswick pour nouer le dialogue avec l'industrie dans des secteurs clés de notre économie.
- Dans notre province, les chercheurs du secteur public bénéficieront d'une triple augmentation à l'appui de leurs projets et initiatives, ce qui les aidera à tirer parti de nouveaux partenariats fédéraux et industriels.

- Nos étudiants les plus brillants du premier cycle et des cycles supérieurs pourront avoir accès à des ressources supplémentaires par le truchement de l'initiative visant les adjoints à la recherche et du programme de bourses des cycles supérieurs du Nouveau-Brunswick.

De tels investissements initiaux ne constituent que les premières mesures indispensables à l'accélération de la croissance de notre économie par la voie de l'innovation. D'autres politiques et initiatives sont en voie d'élaboration pour renforcer notre économie du savoir et créer de nouveaux emplois stables pour notre province.

De plus, votre gouvernement a adopté une nouvelle approche en matière de développement économique, qui prévoit un accès rapide et facile aux programmes de financement grâce à la création de cinq districts et d'un total de 12 bureaux qui dispensent des services aux petites et moyennes entreprises. La décentralisation du pouvoir décisionnel permet de dispenser des services plus efficaces aux entrepreneurs.

Les besoins de main-d'œuvre et le perfectionnement des compétences doivent être liés aux nouvelles possibilités économiques. Il faut donc investir dans la mise au point à petite et à grande échelle de produits à valeur ajoutée axés sur les ressources, notamment le bois, les produits alimentaires, le pétrole et le gaz. Il faut aussi favoriser la croissance dans les secteurs de la fabrication industrielle et de la production manufacturière, ainsi que l'innovation au moyen d'activités telles que le démarrage d'entreprises de technologie de l'information, et dans le secteur de l'aérospatiale et de la défense.

Votre gouvernement s'est engagé à travailler avec des partenaires de l'industrie et du gouvernement fédéral pour établir un mécanisme central afin de coordonner l'accès aux installations d'incubation d'entreprises et aux laboratoires pour les compagnies du secteur des biosciences. Cela permettra l'établissement et la croissance de compagnies en démarrage dans le domaine des biosciences, tout en utilisant au maximum l'infrastructure en place dans la province.

Dans le cadre de son plan pour investir dans les entreprises du Nouveau-Brunswick et travailler à relancer l'économie, votre gouvernement a annoncé l'hiver dernier son initiative Promesse d'emploi visant la création d'emplois et le maintien au Nouveau-Brunswick de nos jeunes diplômés du postsecondaire pendant qu'ils acquièrent une précieuse expérience pratique de travail.

Votre gouvernement signale avec plaisir que le programme a connu un succès retentissant et qu'il a dépassé les attentes. Au cours des prochaines semaines, votre gouvernement annoncera le relèvement de l'objectif initial de 650 postes.

Le mois dernier, votre gouvernement a lancé une consultation sur l'immigration dans le cadre de sa stratégie de croissance démographique. La consultation a pour but de recueillir des renseignements qui aideront votre gouvernement à élaborer une stratégie quinquennale de croissance démographique ainsi qu'un plan d'action ciblé sur l'immigration francophone.

De plus, la stratégie portera sur la façon de contrer la décroissance démographique dans la province afin que le Nouveau-Brunswick soit prospère et florissant, ce qui permettra à votre gouvernement de renforcer l'économie, de former les gens et de créer des emplois bien rémunérés pour tous les gens du Nouveau-Brunswick.

Qui plus est, votre gouvernement travaillera à renforcer son partenariat avec le gouvernement fédéral pour que le financement fédéral à l'appui de l'infrastructure et du marché du travail réponde aux besoins de la province.

Même si l'assurance-emploi est un programme fédéral, votre gouvernement se préoccupe toujours des répercussions éventuelles que la réforme de l'assurance-emploi aura dans notre province. Votre gouvernement continuera de défendre les intérêts de tous les gens du Nouveau-Brunswick touchés par les changements.

En conséquence, votre gouvernement s'est associé aux autres provinces de l'Atlantique, par l'intermédiaire du Conseil des premiers ministres de l'Atlantique, et a établi le Comité des premiers ministres de l'Atlantique sur les changements apportés au régime d'assurance-emploi.

Le succès qu'a remporté l'été dernier la tournée Achetez local est la preuve que les gens du Nouveau-Brunswick souhaitent ardemment appuyer nos secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture et des pêches.

Votre gouvernement prendra appui sur les efforts déployés à cet égard et montrera l'exemple. Les ministères et organismes provinciaux favoriseront et valoriseront la consommation d'aliments locaux et sains pendant les réunions et les activités organisées par le gouvernement.

Les modifications de la *Loi sur le traitement des poissons et fruits de mer*, qui portent sur la délivrance de permis aux acquéreurs de poisson et visent à améliorer la qualité du poisson du quai à l'usine, sont entrées en vigueur l'été dernier.

Cet automne, d'autres améliorations de la loi seront présentées en vue d'appuyer l'engagement qu'a pris notre industrie à l'égard des produits de la mer de qualité supérieure, de l'amélioration de la compétitivité à l'échelle mondiale et de la diversification des marchés.

L'ostréiculture enregistre une croissance soutenue dans la province et pourrait accroître encore sa contribution à l'économie des régions rurales. La santé des animaux aquatiques dans le secteur du poisson et celui des crustacés et mollusques demeure prioritaire pour votre gouvernement, et des initiatives ciblées d'amélioration iront de l'avant.

Les producteurs du Nouveau-Brunswick ont maintenant accès à de nouveaux programmes novateurs pour le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire grâce au renouvellement d'une entente fédérale-provinciale, Cultivons l'avenir 2. Au cours des cinq prochaines années, un financement fédéral-provincial de 37 millions de dollars sera investi dans des programmes, tant nouveaux que traditionnels, portant sur l'innovation, la compétitivité et le développement des marchés.

En partenariat avec l'industrie, des travaux stratégiques se poursuivront afin d'améliorer la qualité des pommes de terre de semence, de consolider la position concurrentielle du secteur néo-brunswickois de la pomme de terre de semence ainsi que d'élargir et de développer les marchés à cet égard.

Au cours de l'année qui vient, dans le domaine des aliments à valeur ajoutée, votre gouvernement traitera des défis continus au sein du marché du travail et du besoin d'automatisation. Il aidera également les compagnies à satisfaire aux exigences réglementaires.

Votre gouvernement a récemment annoncé une nouvelle stratégie quinquennale en matière de production du bleuets sauvage visant à aider les producteurs du Nouveau-Brunswick à suivre la croissance de la demande mondiale de bleuets sauvages.

Dans le domaine du tourisme, votre gouvernement a entrepris un examen de sa politique sur l'utilisation des sentiers afin de favoriser un réseau provincial de sentiers sécuritaire, durable et stratégiquement situé, examen qui sera axé sur le développement du secteur touristique pour les réseaux de sentiers destinés aux véhicules motorisés et non motorisés.

En vue de stimuler la croissance du secteur touristique de la motoneige, votre gouvernement a amorcé des discussions avec ses partenaires afin d'améliorer et de prolonger les sentiers de motoneige et les services au cœur de la région couverte par l'Odyssée dans le Nord. Le plan propose une nouvelle centralisation, au parc provincial Mont Carleton, des activités de damage des sentiers.

En plus de mettre en valeur le secteur de la motoneige, votre gouvernement effectue aussi des recherches sur la possibilité de mettre au point un produit touristique lié aux véhicules tout-terrain. Le produit viserait à donner une impulsion au développement économique axé principalement sur le tourisme.

La stratégie visant les croisières pour le nord du Nouveau-Brunswick a été achevée plus tôt cette année, et votre gouvernement est content d'annoncer qu'un plan d'action et des recommandations ont été élaborés et que leur mise en œuvre est amorcée en vue d'attirer l'industrie des croisières dans le nord du Nouveau-Brunswick.

Investissements dans les familles et les collectivités

Votre gouvernement a pour engagement d'améliorer la qualité de vie de la population du Nouveau-Brunswick.

Par conséquent, le gouvernement s'est engagé à concevoir un régime de médicaments sur ordonnance qui aidera les gens du Nouveau-Brunswick à se payer les médicaments dont ils ont besoin et qui empêchera les gens de connaître des difficultés financières en raison du coût des médicaments sur ordonnance.

Le nouveau régime contribuera à la durabilité du système de soins de santé du Nouveau-Brunswick en ouvrant l'accès aux médicaments dont les gens du Nouveau-Brunswick ont besoin pour s'occuper de leur santé. Les personnes qui peuvent gérer efficacement leur maladie chronique à l'aide d'une couverture abordable des médicaments sur ordonnance ont moins souvent besoin de se faire hospitaliser et jouissent d'une meilleure qualité de vie.

Au cours de la session parlementaire qui commence, votre gouvernement déposera un projet de loi pour jeter les bases du nouveau régime de médicaments. D'ici à l'été prochain, le Nouveau-Brunswick instaurera un régime qui assurera à toute la population de la province un

accès à un grand nombre de médicaments coûteux et à une couverture améliorée des médicaments sur ordonnance.

Votre gouvernement a récemment publié son nouveau Plan provincial de la santé, étalé sur cinq années, intitulé *Rebâtir les soins de santé ensemble*. Le plan est conçu pour fournir aux professionnels des soins de santé et aux administrateurs du système l'orientation stratégique et les directives dont ils ont besoin pour la planification, la gouvernance et la prestation des soins de santé au Nouveau-Brunswick.

Pendant les cinq années du plan, le ministère de la Santé travaillera étroitement avec les partenaires du système de santé du Nouveau-Brunswick à l'implantation d'un système de soins de santé efficient et efficace qui est viable sur le plan financier et clinique, et ce, tout en encourageant l'innovation et en améliorant la qualité des soins et la satisfaction des patients. Les initiatives de la première année sont établies clairement et seront mises en œuvre.

En août dernier, votre gouvernement a publié sa *Stratégie de perfectionnement des compétences de la main-d'œuvre*. Cette stratégie s'appuie sur le Plan d'action de développement économique de notre province, qui décrit l'engagement de votre gouvernement à assurer la présence d'une population active compétente et compétitive à l'échelle mondiale.

La stratégie comporte 44 mesures prioritaires regroupées en trois thèmes principaux : appuyer les systèmes d'éducation de la maternelle à la 12^e année et d'éducation postsecondaire afin de préparer adéquatement les élèves et étudiants aux besoins du marché du travail ; appuyer l'apprentissage et l'acquisition de compétences ; concentrer les efforts en vue d'attirer et de maintenir en place des personnes hautement qualifiées.

Les programmes d'apprentissage et les métiers spécialisés sont aussi un élément clé de la *Stratégie de perfectionnement des compétences de la main-d'œuvre*, qu'a publiée votre gouvernement. La stratégie comporte des mesures visant à attirer les adolescents dans les métiers au moyen du Programme d'apprentissage pour les jeunes du Nouveau-Brunswick et d'initiatives pour la mise en œuvre d'un programme visant l'intégration des femmes dans les métiers. Au cours des prochains mois, votre gouvernement annoncera plusieurs nouvelles initiatives visant à encourager un plus grand nombre de personnes à participer à des programmes d'apprentissage et à accroître la participation des employeurs.

En outre, dans le cadre de ses efforts pour appuyer l'apprentissage au Nouveau-Brunswick, votre gouvernement a annoncé récemment avec fierté qu'il investit 50 000 \$ dans l'organisme national sans but lucratif Du régiment aux bâtiments Canada, qui offre une formation en apprentissage à des membres actuels ou anciens des Forces armées ou de la force de réserve qui cherchent à entreprendre une carrière civile. Fournir un soutien financier pour aider nos anciens combattants à s'orienter vers un métier aidera votre gouvernement à répondre à la demande croissante de personnes de métier qualifiées dans notre province.

Votre gouvernement a aussi eu le plaisir récemment d'honorer son engagement d'assurer un financement durable et prévisible aux universités et des frais de scolarité stables aux étudiants d'ici à l'année 2014.

Les universités publiques sont essentielles au mieux-être socioéconomique de notre province et représentent des investissements clés dans notre population, notre économie et l'avenir du Nouveau-Brunswick.

Le nouvel engagement en matière de financement permet aux universités de planifier leur budget de fonctionnement jusqu'en 2016. C'est la première fois que le gouvernement provincial prend un engagement concret en matière de financement avant l'annonce de son budget annuel.

En outre, pour donner suite à son engagement d'assurer aux étudiants des frais de scolarité stables, votre gouvernement imposera à toutes les universités publiques de notre province, à l'exception de St. Thomas University, un plafond d'augmentation annuelle de 3 % aux frais de scolarité pour une période de trois ans débutant en 2014-2015.

L'augmentation des frais de scolarité est une réalité dans l'ensemble du pays, mais votre gouvernement croit que le fait d'assurer des augmentations stables et prévisibles aide les étudiants à mieux budgétiser leurs études, ce qui leur rend possible l'accès à des études postsecondaires abordables.

À titre de complément aux initiatives mentionnées, votre gouvernement prévoit annoncer d'ici peu un programme remanié d'aide financière aux étudiants.

Votre gouvernement présentera cet automne des modifications des lois régissant l'indemnisation des accidents du travail dans notre province. L'initiative s'inscrit dans un examen législatif global de l'indemnisation des accidents du travail, un exercice qui n'a pas été réalisé depuis plus de 20 ans dans notre province.

Les modifications visent à moderniser l'indemnisation des accidents du travail en conciliant les intérêts des travailleurs et ceux des employeurs.

Votre gouvernement reconnaît qu'il faut mettre davantage l'accent sur les soins communautaires, les soins à domicile et le soutien, lesquels visent le maintien de la santé et de l'autonomie des personnes âgées.

Le rapport du Groupe d'experts du premier ministre sur les aînés, intitulé *Vivre en santé et bien vieillir*, et les activités d'engagement public tenues en juin 2013 guideront votre gouvernement au cours des prochains mois dans la mise en œuvre d'initiatives visant la création de milieux qui favorisent le vieillissement en santé.

L'élaboration d'une nouvelle stratégie globale visant le maintien à domicile est en voie d'achèvement et servira de pierre angulaire d'un système provincial intégré de soins de santé et de soins de longue durée.

La stratégie comprendra un plan d'action concret qui représente un changement fondamental dans les idées et la pratique pour que les personnes âgées reçoivent un soutien dans leur collectivité, évitant ainsi de longs séjours à l'hôpital et des placements précoces en établissement.

Une évaluation indépendante du projet pilote des 3,5 heures de soins dans les foyers de soins a été réalisée, et votre gouvernement publiera bientôt un rapport contenant les constatations de l'évaluation et des recommandations. Ces recommandations orienteront le travail d'envergure qui se fait avec le secteur et l'Association des foyers de soins du Nouveau-Brunswick en vue de renforcer, d'améliorer et de moderniser les services que fournissent les foyers de soins de l'ensemble de la province.

Déjà, votre gouvernement a réalisé des progrès dans le soutien aux personnes âgées en instaurant à leur intention une ligne d'information sans frais. Conviviale et axée sur la clientèle, la ligne téléphonique assurera aux personnes âgées, à leurs familles, à leurs proches aidants et aux soignants l'aide d'agents qualifiés pour naviguer dans le système afin d'obtenir des renseignements sur les programmes et services gouvernementaux qui leur sont offerts.

Un partenariat entre votre gouvernement et Go Ahead Seniors Inc. a été formé afin d'offrir des séances sur le mieux-être aux personnes âgées de la province. Ces séances permettront aux personnes âgées de recevoir des conseils sur un mode de vie sain et de consulter des professionnels de la santé et du mieux-être à propos de questions comme la pression artérielle et la surveillance de la glycémie.

Aussi, votre gouvernement proclamera les récentes modifications apportées à la *Loi sur l'Ombudsman* afin d'élargir les pouvoirs de l'ombudsman pour qu'ils s'étendent aux services de soins de longue durée auxquels le gouvernement assure un soutien.

Le 1^{er} octobre, votre gouvernement a apporté au système d'aide sociale de la province le plus grand nombre de changements depuis les années 1990. D'ici à avril 2014, les bénéficiaires admissibles de l'aide sociale verront augmenter de 7 % leur aide financière mensuelle.

Selon le revenu des parents, les personnes handicapées qui vivent chez leurs parents bénéficieront d'une réduction ou de l'abolition complète de leur déduction pour les frais de logement. Voilà un changement positif qui représente la première étape importante du vaste travail que réalise votre gouvernement pour créer un programme distinct d'aide au revenu pour les personnes handicapées.

Ce n'est un secret pour personne que notre province doit relever de sérieux défis en matière de mieux-être. Il est particulièrement important pour nous d'encourager nos enfants à adopter de bonnes habitudes, entre autres, en les faisant participer à des activités sportives.

Votre gouvernement travaillera en partenariat avec le secteur privé et le secteur sans but lucratif afin d'inciter les enfants et les jeunes à augmenter leur niveau d'activité physique et de motiver les écoles communautaires à favoriser un milieu sain où les élèves sont actifs toute la journée.

La Stratégie du mieux-être du Nouveau-Brunswick a été évaluée, et des résultats encourageants ont été constatés dans des écoles, des collectivités, des milieux de travail et des domiciles, à savoir :

- chaque année, près de 100 % des écoles au Nouveau-Brunswick font la promotion d'initiatives de mieux-être auxquelles participent des élèves, des éducateurs et éducatrices, des parents et des partenaires communautaires ;

- la Communauté de praticiens du mieux-être en milieu de travail du Nouveau-Brunswick compte 75 lieux de travail qui font activement la promotion du mieux-être global au travail ;
- depuis octobre 2011, plus de 1 900 engagements à l'égard du mieux-être ont été pris dans le cadre du Mouvement du mieux-être du Nouveau-Brunswick.

Une nouvelle stratégie du mieux-être sera présentée en 2014, et d'autres améliorations seront apportées aux initiatives de mieux-être de votre gouvernement.

Votre gouvernement continue de s'employer à améliorer la qualité de vie des gens du Nouveau-Brunswick qui vivent dans la pauvreté. La Société de l'inclusion économique et sociale vient de faire une tournée de 12 collectivités de notre province dans le cadre de laquelle les gens du Nouveau-Brunswick ont été invités à des séances de consultation pour exprimer leurs opinions sur la façon de réduire la pauvreté. Les résultats des consultations mèneront à la publication, en 2014, d'un plan renouvelé pour vaincre la pauvreté.

Même s'il est vrai que l'ensemble de notre province connaît une période difficile, il est urgent d'améliorer la situation socioéconomique et l'état de santé dans les collectivités de nos Premières nations.

Votre gouvernement a comme engagement de travailler en partenariat avec les Premières nations afin d'améliorer les conditions dans les communautés autochtones. De nombreuses mesures peuvent être prises à court terme, notamment le renforcement de l'économie et des capacités, l'accroissement des investissements dans l'éducation postsecondaire et la formation et des améliorations de l'infrastructure.

Par une collaboration continue avec les Premières nations, votre gouvernement veillera à ce qu'elles puissent sortir de la pauvreté en créant et en favorisant des occasions de développement économique et de succès par le truchement de l'éducation et de la formation.

Votre gouvernement montre la voie en matière de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et les garçons et les filles de notre province. Au début de 2014, une initiative pangouvernementale sera lancée relativement à l'utilisation d'analyses comparatives entre les sexes dans les processus d'élaboration et de prise de décisions liés aux programmes et aux politiques du gouvernement.

Le Nouveau-Brunswick demeure l'une des provinces les plus sûres où vivre. La population du Nouveau-Brunswick peut continuer de vivre, travailler et élever une famille en toute quiétude dans notre province. Notre taux de criminalité demeure sous la moyenne nationale.

La Table ronde sur la criminalité et la sécurité publique du Nouveau-Brunswick a comme engagement la protection des familles, des personnes âgées et des enfants. La table ronde a défini ses priorités : les jeunes à risque, les récidivistes ainsi que la violence conjugale et la violence dans les relations intimes. Votre gouvernement, par l'intermédiaire de la table ronde, continuera d'axer ses efforts de collaboration sur la réduction de la criminalité et de la victimisation dans toutes les régions de la province.

Votre gouvernement maintient son engagement à assurer la sensibilisation et l'éducation du public afin de protéger les enfants contre l'exploitation sur Internet et d'améliorer la capacité et les compétences des organismes d'application de la loi.

L'investissement dans les efforts de collaboration visant à protéger les enfants et les jeunes contre le mal sous toutes ses formes demeure une priorité pour votre gouvernement. Il s'agit notamment d'initiatives novatrices appuyées par le Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse, telles que l'initiative Écoles Respectueuses des Droits d'UNICEF Canada.

Par suite d'un vaste processus de consultation mené plus tôt cette année, le programme de Services communautaires aux enfants à besoins spéciaux sera modernisé afin qu'il soit mieux adapté aux besoins de familles ayant des enfants à besoins spéciaux.

Votre gouvernement demeure fidèle à son engagement à fournir des services de prévention et d'intervention précoces et de soutien aux enfants et aux jeunes à besoins multiples. À cette fin, il déposera un projet de loi visant à faciliter la communication de renseignements entre de nombreux fournisseurs de services dans le contexte de la prestation de services à notre population la plus vulnérable.

Tous les élèves des écoles publiques du Nouveau-Brunswick bénéficieront de possibilités accrues en matière d'éducation et rencontreront moins d'obstacles à l'apprentissage grâce à la nouvelle politique sur l'inclusion scolaire de votre gouvernement. Des investissements soutenus permettront d'augmenter la capacité au sein du système scolaire du Nouveau-Brunswick afin d'appuyer la vision de votre gouvernement en matière d'inclusion scolaire.

Dans le domaine du développement de la petite enfance, votre gouvernement maintiendra ses engagements pour ce qui est de créer un continuum d'apprentissage à partir de la naissance.

Les investissements déjà réalisés dans la rémunération du personnel des garderies ont permis de réduire le roulement du personnel et d'améliorer la qualité des soins offerts par les garderies de notre province.

Au cours de la session parlementaire qui commence, lorsque les modifications et les règlements auront été mis au point, votre gouvernement proclamera la *Loi sur les services à la petite enfance*. La loi propulsera le Nouveau-Brunswick au premier plan en tant que première province du Canada à regrouper dans une seule loi les pouvoirs applicables à tous les aspects de la petite enfance.

Au cours de la dernière année, votre gouvernement a renforcé les moyens de lutte contre l'intimidation dans les écoles en améliorant la loi et en nommant deux coordonnateurs provinciaux de la lutte contre l'intimidation. Au cours de la prochaine année, votre gouvernement s'appuiera sur ces bases solides en resserrant les normes en vigueur afin d'accroître encore la sécurité de nos écoles pour nos enfants.

Votre gouvernement croit fermement qu'il faut donner suite au rapport de la Commission sur l'école francophone afin d'augmenter la capacité des institutions d'enseignement francophones et de leurs partenaires en éducation à favoriser la réussite scolaire et à façonner l'identité de chaque élève.

Votre gouvernement signale avec plaisir qu'il prévoit tirer parti de la mise en œuvre réussie du *Plan d'action pour un nouveau système de gouvernance locale au Nouveau-Brunswick* et qu'il

poursuivra sa collaboration avec les parties prenantes afin de moderniser la *Loi sur les municipalités* et la *Loi sur l'urbanisme*.

Conformément à son engagement d'améliorer la protection des consommateurs, votre gouvernement prévoit déposer une nouvelle loi pour réglementer l'industrie du courtage hypothécaire. La nouvelle loi régissant les courtiers en hypothèques fournira les moyens nécessaires pour réglementer l'industrie et mettra le Nouveau-Brunswick en harmonie avec la majorité des autres provinces canadiennes.

Votre gouvernement prévoit déposer des modifications d'une loi non proclamée qui vise la réglementation des prêts sur salaire afin de créer un régime de réglementation efficace des prêteurs. La loi permettra de contrôler efficacement les pratiques de prêt sur salaire et améliorera la protection des consommateurs.

Votre gouvernement a comme priorité d'assurer l'accès à la justice aux gens qui sont le moins en mesure de se le payer. Votre gouvernement réalisera une réforme de l'aide juridique pour qu'elle soit gérée de la manière la plus efficiente et efficace possible afin que la clientèle bénéficie d'un maximum de ressources.

Ayant tenu compte de l'apport reçu dans le cadre d'un vaste processus de consultation, votre gouvernement achèvera bientôt son travail sur le renouvellement de la Politique culturelle de la province. La politique renouvelée fixera les priorités en matière de développement culturel dans notre province pour les cinq prochaines années.

La constitution d'un groupe de travail du premier ministre sur le statut de l'artiste sera le reflet du travail que votre gouvernement réalise en vue de reconnaître et d'appuyer la profession des artistes dans notre province. Le groupe de travail formulera des recommandations qui permettront d'améliorer la situation socioéconomique des artistes professionnels.

Votre gouvernement s'est engagé à préserver le réseau des parcs et à en demeurer propriétaire afin que la population du Nouveau-Brunswick et les visiteurs en bénéficient, maintenant et dans l'avenir.

Votre gouvernement a entamé une révision de la *Loi sur les parcs*, qui posera les fondements du mandat dont seront investis nos parcs pour les prochaines années. Une loi révisée sera présentée, qui tiendra compte des commentaires recueillis et de l'évolution du rôle des parcs dans notre société.

Afin d'établir un lien côtier entre Saint John et Moncton, votre gouvernement continue à investir dans une attraction touristique clé de notre province, soit la route d'accès du sentier Fundy.

Gestion pour notre avenir

Les régimes de pension au Canada et dans le monde entier continuent d'être en proie à d'énormes difficultés, et la situation est la même dans notre province. Le régime de pension établi en vertu de la *Loi sur la pension de retraite dans les services publics* affiche actuellement un déficit de 1 milliard de dollars, et il est prévu que le chiffre ne fera qu'augmenter. Nous ne pouvons pas imposer aux contribuables, aux employés actuels et aux générations futures tout

le fardeau de résorber le déficit. Il faut donc modifier le régime maintenant afin qu'il soit durable et sûr pour les retraités actuels et les futurs retraités. Le statu quo n'est pas une option.

L'année dernière, votre gouvernement a indiqué son intention de passer à un régime de pension à risques partagés dans les services publics. Au cours de la dernière année, votre gouvernement a travaillé avec les retraités, les syndicats et les employés actuels pour fournir des renseignements et donner suite à leurs préoccupations.

Au cours de la session qui commence, votre gouvernement présentera des mesures législatives qui rendront désormais les régimes de pension dans les services publics plus abordables, plus équitables, plus durables et plus sûrs pour tous les retraités des services publics. Ces mesures ouvriront la voie à l'adoption par les parlementaires d'un modèle à risque partagé pour leurs pensions.

Votre gouvernement présentera des mesures visant la responsabilité financière qui faciliteront le retour à un équilibre budgétaire durable, imposeront des restrictions sur les dépenses gouvernementales globales, exigeront chaque année un plan financier pluriannuel assorti d'un plan de réduction du déficit si des déficits sont prévus et obligeront le vérificateur général de la province à produire un rapport sur les finances de la province 60 jours avant chaque date fixe d'élections.

Votre gouvernement prendra des mesures pour accroître la transparence et la reddition de comptes à l'égard des engagements électoraux et pour rendre les coûts liés aux promesses électorales plus clairs pour les gens du Nouveau-Brunswick. Il s'agit, entre autres, de fournir à l'électorat des outils pour mieux comprendre les perspectives économiques et financières de la province en période préélectorale.

En s'inspirant des recommandations du vérificateur général, et pour bien rendre compte des dépenses annuelles de plus de 500 millions de dollars au titre des soins de santé, votre gouvernement prendra les mesures nécessaires pour faire rapport au public sur la rémunération versée aux médecins, y compris les paiements liés aux honoraires à l'acte, au régime de rémunération des services médicaux, à la rémunération à la vacation et à d'autres modes de paiement et de financement.

L'année dernière, votre gouvernement s'est engagé à créer un système de réglementation intelligent. Ce système a pour but de réduire le grand nombre de fardeaux et difficultés réglementaires complexes avec lesquels les entreprises, les particuliers et les organisations communautaires sont aux prises, tout en maintenant des règlements stricts qui protègent la sécurité et la santé personnelles, l'intégrité environnementale et les règles commerciales.

Au cours de 2013, votre gouvernement a travaillé avec les ministères pour réduire de 20 % le nombre de leurs règlements. Au début de 2014, votre gouvernement instaurera un nouveau système « une entrée, une sortie », selon lequel l'imposition de nouvelles obligations réglementaires sera compensée par l'abolition de règlements existants.

Votre gouvernement examinera dans l'avenir des façons de moderniser le système de réglementation du Nouveau-Brunswick. Il s'agira entre autres d'accroître l'utilisation d'un langage clair pour aider la population du Nouveau-Brunswick à mieux comprendre ses règlements, d'accélérer la résolution de problèmes liés à la bureaucratie et d'exiger que les

nouveaux règlements soient fondés sur des recherches, des données ou une analyse de risques.

Votre gouvernement continuera de travailler avec ses partenaires provinciaux et territoriaux et le gouvernement fédéral pour explorer des possibilités de collaboration afin d'assurer des services de la plus haute qualité et du plus haut degré de rentabilité possible. Des initiatives telles que le Partenariat pour la main-d'œuvre de l'Atlantique, l'Entente sur les marchés publics de l'Atlantique et le Groupe de travail sur l'innovation en matière de soins de la santé, qui visent toutes la prestation de services de qualité à de meilleurs prix, sont d'excellents exemples de la façon dont votre gouvernement collabore déjà avec ses homologues afin de mieux servir la population du Nouveau-Brunswick.

Depuis 2011, il s'est produit ici, au Nouveau-Brunswick, un grand changement dans la culture au sein des services publics qui, en vue de mettre l'accent sur le rendement, ont appliqué les méthodes d'un système de gestion structuré afin d'accroître la reddition de comptes, d'améliorer la productivité, les processus et la prestation des services, de résoudre les problèmes et de réduire le gaspillage.

Jusqu'à présent, les initiatives d'amélioration mises en œuvre selon la méthode Lean Six Sigma ont généré dans l'ensemble de l'appareil gouvernemental des économies de près de 11 millions de dollars. Plus de 125 initiatives mobilisant plus de 1 000 membres du personnel ont été réalisées ou sont en cours.

Les initiatives ont permis à votre gouvernement d'obtenir des résultats concrets, tels que la réduction des temps d'attente aux centres de services et aux hôpitaux, l'augmentation de la qualité et de l'efficacité des travaux d'entretien des routes, la détermination de gains d'efficience en matière de gestion des stocks de médicaments et de pièces de véhicules et la réduction des frais d'impression et des frais de déplacement des membres du personnel, pour n'en nommer que quelques-uns.

Votre gouvernement se consacre actuellement à l'intégration du nouveau système de gestion pour le dernier groupe de ministères, ce qui couvre tous les secteurs essentiels des services publics. La nouvelle façon de mener les affaires du gouvernement a une incidence considérable sur les coûts et la qualité des services offerts à la population du Nouveau-Brunswick, et votre gouvernement est déterminé à prendre appui sur la réussite manifeste du programme afin de continuer à offrir de meilleurs services de façon plus réfléchie et plus rentable, maintenant et dans l'avenir.

Conclusion

Au cours de la session, les ministres donneront de plus amples détails sur les initiatives et projets de loi exposés dans le discours du trône.

Des modifications de lois et de règlements seront présentées afin de faire avancer la mise en œuvre du plan de votre gouvernement visant à rebâtir le Nouveau-Brunswick et à investir dans notre plus grand atout : notre population.

Nous devons, individuellement et collectivement en tant que province, innover et profiter des occasions qui se présentent, tout en misant sur les forces que représentent notre potentiel en ressources humaines, nos avantages économiques traditionnels et la croissance stratégique dans les secteurs émergents.

Ensemble, nous posons des bases solides sur lesquelles asseoir la relance, la croissance et la prospérité. L'avenir est d'ailleurs prometteur pour notre province, car les impulsions vigoureuses données mettent l'accent sur des priorités importantes et des progrès durables.

Nous ne sommes pas encore au bout de nos peines, mais, en renforçant notre économie, en investissant dans nos familles et nos collectivités et en gérant aujourd'hui pour l'avenir de notre province, nous nous dirigeons vers une croissance rationnelle et nous avons amorcé notre marche vers un avenir meilleur.

Que la divine Providence continue de bénir le Nouveau-Brunswick et sa population et qu'elle guide l'Assemblée dans ses délibérations.